

L'OPTION CGT

Bulletin de la CGT ÉDUC'ACTION de
l'académie de CAEN

| | |
|--|----|
| - Éditorial | 1 |
| - Élections professionnelles : la CGT Educ'action Caen progresse ! | 2 |
| - Licenciements mode d'emploi | |
| - Dossier mutations intra | 3 |
| - CTSD... eux... | |
| - Jeannette : une lutte gagnante ! | 5 |
| - Macron : c'est NON, tous dans la rue le 9 avril | 6 |
| - IMP : Quand les indemnités remplacent les décharges | 9 |
| - Mesures de rentrée dans les collèges | 10 |

Contre le terrorisme, une seule réponse : l'éducation

La CGT Educ'action tient à rendre hommage aux 17 victimes des récents attentats en France. Que l'on partage les idées politiques de Charlie Hebdo ou pas, on ne peut que condamner cette tuerie barbare. Nous condamnons de la même manière les nombreux actes islamophobes perpétrés dans les jours qui ont suivis.

Si ce massacre a fait réagir avec émotion le monde entier, certains se frottent déjà les mains. Les réactionnaires engagent un renforcement des lois « sécuritaires », qui restreignent en réalité les libertés fondamentales et sont une manière d'appliquer le racisme d'État. L'extrême-droite en profite pour pointer un peu plus du doigt les immigrés comme responsables de tous les problèmes. Le gouvernement socialiste utilise, lui, la tuerie pour justifier ses interventions coloniales à l'étranger et dissimule la politique de

casse sociale de Valls-Macron.

La misère, le racisme et la guerre sont les vraies causes de l'intégrisme. Pour vraiment combattre le terrorisme, il faut d'abord combattre ses causes.

Derrière la montée de l'intégrisme religieux se cachent toujours les intérêts économiques des puissants. Les organisations terroristes qui prétendent agir au nom de l'Islam sont toutes financées et armées par les puissances occidentales. Al Qaida et Daesh ont été créés de toute pièce par les États-Unis, la France et leurs alliés au Moyen-Orient, le Qatar et l'Arabie Saoudite. Ils ont créé ces monstres qui sèment le chaos en Irak, en Afghanistan, en Libye et au Mali parce qu'ils ont besoin du terrorisme pour continuer à piller les ressources des pays du Tiers-Monde.

Ces organisations terroristes profitent de la misère et de l'ignorance pour recruter leurs partisans. Les discriminations envers les jeunes issus de l'immigration, et en particulier l'islamophobie, constituent une violence que l'État français entretient volontairement. La précarité pousse des milliers de jeunes au suicide, à l'addiction, à

la drogue, mais contribue aussi à les rapprocher de l'intégrisme religieux. C'est en combattant les guerres coloniales à l'étranger, mais aussi la misère et le racisme en France, que nous lutterons contre le terrorisme.

Face aux réactionnaires, l'union fait la force !

Face aux tentatives de division, restons unis face à notre ennemi commun : le fascisme sous toutes ses formes. L'extrême-droite espère profiter de cette tragédie pour opposer les travailleurs en fonction de leur religion ou de leur couleur de peau. Au contraire, soyons unis pour lutter ensemble contre la guerre et la violence. Contre la montée de l'islamophobie, organisons nous pour la solidarité, quelle que soit notre couleur de peau, nos origines ou notre religion.

En ce début d'année, l'école s'est retrouvée au centre des débats.

Elle porterait la responsabilité, à écouter certains, d'une déroute républicaine qui laisserait les jeunes sans repères civiques. Bien sûr, les solutions à l'emporte-pièce et les idées de faux bon sens n'ont pas manqué ces derniers jours, retour de la blouse grise si rassurante en tête, et le ministère s'est montré aphone un long moment avant de précipiter le retour de l'enseignement de la Morale !



gnant, généreuse avec les recteurs (+10000 euros de prime) se trouve bien démunie lorsque l'actualité met l'école sur le devant de la scène, provoquant dans l'urgence une minute de silence mal préparée qui aura au final créé de nombreuses situations inextricables.

L'exemple républicain, il faudrait commencer par le donner pour qu'il ait du sens auprès des jeunes. Et après, on pourrait se poser sérieusement la question des moyens de l'enseigner. C'est la question la plus difficile qui soit.

CGT ÉDUC'ACTION CAEN: Secrétaire régional Christophe Lajoie (Collège Jacques Monod)

3 allée du Bois 14740 Saint-Manvieu-Norrey Tél. : 06 32 18 39 51

Courrier électronique : sdn14cgt-elucapa@orange.fr Site : <http://www.cgteduc-caen.fr/>



Élections professionnelles : la CGT Éduc'action Caen progresse !

Dans un contexte électoral très difficile, la CGT Éduc'action conserve sa représentativité au niveau national en gardant le siège acquis en 2011 au Comité Technique Ministériel.

Pour ce qui concerne l'Académie de Caen, la CGT Éduc'action progresse en passant de 495 voix à 576 au CTA, et passe ainsi de 5,7% à 6,3% des suffrages exprimés.

Dans le Calvados, cette progression est encore plus importante, puisque la CGT Éduc'action avec 329 voix obtient pour la première fois un siège au comité technique spécial départemental. Elle devient la cinquième organisation du département avec 7,5% des voix.

Pour la CAPA des PLP, la CGT Éduc'action avec 281 voix et 40,5% des suffrages conserve ses cinq sièges (sur 10) et reste la première organisation syndicale dans ce corps.

Pour la CAPA certifiés, la CGT Éduc'action progresse aussi (89 voix en 2014 contre 59 en 2011) mais rate de peu l'obtention d'un siège.

Pour la première fois, la CGT Éduc'action présentait

Licenciements mode d'emploi

Depuis la première commission disciplinaire d'un titulaire en juillet avec un licenciement pour manquement professionnel, la DPE (direction des personnels) et la DRH (direction des ressources humaines) ont trouvé le mode d'emploi.

La chasse est ouverte, et ce sont les contractuels et autres précaires qui sont en première ligne.

Depuis la rentrée plusieurs commissions disciplinaires pour les précaires, et toujours le même motif : manquement professionnel !

Et la DPE, et la DRH, et les directions d'établissement ne reculent devant aucune basse manœuvre pour justifier cette insuffisance : extraits tronqués de rapport d'inspection en occultant volontairement les bons points, non prise en compte de la maladie ou du handicap, dénis du manque de formation, rapport à charge du proviseur (ou de l'adjoint) sur la base de délations ou de rumeurs colportées par des collègues...

En parallèle, pour se donner bonne conscience, le Rectorat met en place un pseudo tutorat d'une petite dizaine de séances censé établir que tout a été fait pour aider le collègue.

Pour couronner le tout, la commission disciplinaire est composée de 3 membres de la direction (3 votes pour le licenciement donc !) et 3 élus paritaires qui parfois s'abs-



une liste à la CAPD du Calvados. 44 scrutins se sont reportés sur cette liste. Cela n'a certes pas été suffisant pour décrocher un siège, mais demeure très encourageant étant donné la faible implantation dans le corps des Professeurs des Écoles.

Nous remercions toutes celles et ceux qui nous ont soutenus, qui se sont mobilisés dans la campagne électorale, qui ont voté et appelé à voter pour nos listes.

Cette campagne électorale a permis une véritable dynamique collective. Poursuivons sur cette dynamique pour les mobilisations et les luttes qui nous attendent : les mobilisations pour une véritable politique d'éducation prioritaire, la défense

de l'enseignement professionnel sous statut scolaire, les mobilisations contre la précarité et contre la dégradation des conditions de travail...

La CGT Éduc'action Caen poursuivra son action pour que les personnels puissent se faire entendre et gagner de nouveaux droits. Elle continuera à porter sa vision de l'École et à combattre les politiques d'austérité.



tiennent ! La décision finale appartenant de toute façon au Recteur. Aucune chance d'en réchapper

Ainsi, une collègue contractuelle confirmée (8 ans de bon et loyaux services), dont le parcours initial est très satisfaisant jusqu'à ses problèmes de santé avec reconnaissance de handicap à la clé, s'est retrouvée laminée en 8 mois par 3 rapports d'inspection à charge, un rapport exécutable de proviseur adjoint et un pseudo tutorat de 4 visites en 4 mois.

Bienvenue au management libéral dans l'école !

La CGT Éduc'action dénonce ces agissements dont même M Gattaz n'aurait pas rêvé !

La CGT Éduc'action en appelle à chacun d'entre nous pour rester vigilant à toute forme de commentaires sur nos collègues auprès de nos supérieurs hiérarchiques et pédagogiques qui les utilisent ensuite à charge et n'hésitent pas à nommer leurs sources.

La CGT Éduc'action incite chacun d'entre nous à rester collectivement vigilants et solidaires face aux difficultés des collègues pour privilégier la prévention à la répression.



dossier mutation 2015

Je suis déjà adhérent Je souhaite adhérer

Discipline :

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Commune

Tél : Portable.....

Email

Situation familiale au 01 septembre 2014

Célibataire Marié(e) PACS Divorcé(e) Veuf(ve)

Vie maritale avec enfant Vie maritale sans enfant

Nombre d'enfant(s) à charge de moins de 20 ans et/ou à naître

(si enfant à naître, déclaration de grossesse avant le 01/01/15)

Coordonnées de votre conjoint

Nom : Prénom

Adresse (si différente de la votre)

.....

Code postal : Commune

Profession En activité OUI NON

DOSSIER à retourner à
Christophe LAJOIE
URSEN-CGT EDUC'ACTION
3 Allée du Bois 14740 Saint-Manvieu-Norrey
Tél : 06 32 18 39 51 Email : sden14cgt-elucapa@orange.fr

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|-----------------------------|---|--|--|--|--|--|-----------|--|---|--|--|--|---|--|--|--|---|--|--|--|---|--|---|--|---|--|--|--|---|--|---------------------------------------|--|---------------------------------------|--|--|--|---|--|--|--|---------------------------------------|--|---------------------------------------|--|---|--|--------------------------|--|--|--|---|--|----------------------------|--|--|
| Le barème ne s'applique pas | Établissement | | Commune | | Groupe de communes | | BE | | Département | | Académie | | Toute ZR d'un département | | Toute ZR de l'académie | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 7 pts par échelon (minimum 21 pts) Hors classe + 49 pts Classe exceptionnelle + 77 pts (maximum 98 pts) | | 10 Pts par an + 25 Pts par tranche de quatre ans | | 50 points pour 8 ans / 100 pts pour 8 ans / 150 points pour 10 ans | | Année TZR | | Poste APV ou CLAIR passant REP+ entre 5 et 7 ans : 150 pts 8 ans et + : 200 pts | | Poste APV ou CLAIR passant REP entre 5 et 7 ans : 100 pts 8 ans et + : 150 pts | | Poste APV ou CLAIR sortant du dispositif moins de 2 ans : 50 pts entre 3 et 4 ans : 75 pts 5 ans : 100 pts entre 6 et 7 ans : 120 pts plus de 8 ans : 150 pts | | Service sur postes partagés (communes non mixtes) 80 pts après 5 ans de services effectifs successifs ou non 100 pts après 8 ans | | Reclassement stagiaire* 4-800pt 5-900pt 6-1000pt | | Stagiaire ex titulaire autre corps 1000 pts sur le Dépt. ancienne affectation | | Réintégration 500 pts si précédemment titulaire en établissement | | Réintégration après affectation sur poste adapté ou après poste au CLE 500 pts | | Mutation au titre du handicap 1000 pts en fonction de la Commission Académique Parent accordé | | Reconversion 50 pts (si la reconversion est validée) 150 pts* 50 pts (si la reconversion est validée) | | Personnel enseignant dans une autre discipline à la demande de l'administration 50 pts sur tout type de vœux dès la première année | | Rapprochement de conjoint 30,2 pts | | Rapprochement de conjoint 30,2 pts | | Mutation simultanée agents conjoints 80 pts | | Années de séparation pour le rapprochement de conjoint 50 pts pour 1 an 100 pts pour 2 ans 200 pts pour 3 ans 400 pts pour 4 ans et plus | | Rapprochement de la résidence de l'enfant (ex-APU) 30 pts | | Enfants à charge 25 pts par enfant | | Mesure de carte scolaire 1500 pts* | | Personnels affectés précédemment à temps plein sur poste gagé 80 pts | | 1000 pts sur ZR du poste | | TZR sur poste APV, CLAIR ou REP+ souhaitant sa stabilisation 1000 pts | | Sportif de haut niveau en ATP 50 pts | | 90 pts sur les vœux lycées | | Professeur agrégé vœux lycées uniquement |

Sur le premier vœu BE de leur zone : 90 pts à partir de la 4ème année, 120 à partir de la 6ème et 150 pour 8 ans et plus

Attention : les bonifications familiales ne seront accordées que si vous demandez « Tout type d'établissement dans la zone »

Pour les postes spécifiques (SPEA), voir conditions de barème dans la circulaire académique

Complétez le tableau ci-dessous avec vos vœux et calculez le barème en vous aidant du tableau ci-dessus. * Voir les conditions exactes d'application du barème dans le SO n° 42 du 13 novembre 2014 ou la circulaire rectoriale n° 2015-21 du 26 février 2015

CTSD... eux...

Susplicieux....

Pour notre premier CTSD, nous avons eu droit à un cours magistral du DASEN concernant la laïcité. Et ce long monologue, sans doute inspiré par la récente interview dans Télérama de notre historien de Recteur, avait pour but, outre nous éclairer, pauvre inculte que nous sommes, de nous justifier que l'EN ne puisse pas communiquer avant les élections des postes qui fermeront... Comme quoi, la laïcité est une notion bien souple. Pour le reste du CTSD, pas d'annonces puisque c'est bientôt les élections !

Scandaleux...

Les règles du mouvement 2015 inaugurent un nouveau mode de gestion des personnels : la nomination d'office. Ces règles présentées en CAPD instaurent un mouvement sans vœux bref comme l'administration le veut ! Plus possible de faire des vœux en phase d'ajustement, ces règles sont complètement opaques, les envies des collègues n'existent plus... Comment imaginer les personnels exercer correcte-

ment leur mission de service public sans prendre en compte ni leurs aspirations ni leur vie personnelle.

Besogneux...

SIM-PLI-FI-CA-TION ! Enfin, pourrait-on se dire, enfin, on va simplifier l'activité des directeurs et directrices d'école, caractérisée par des tâches de paperasserie particulièrement envahissantes. Et bien, non. La circulaire ministérielle concernant la simplification des tâches est parue au BO du 6 novembre et celle-ci est loin de révolutionner la direction d'école.

Savoureux...

Oui, savoureux d'entendre un syndicat, le SGEN CFDT, pour ne pas le nommer, expliquer que la perte des postes d'enseignant (39 postes) dans l'académie de CAEN, c'est bien dommage, mais c'est la démographie ! Bien sûr des classes à plus de 30, c'est la faute à la démographie... merci pour tout.

Jeannette : une lutte gagnante !

Depuis le début de leur combat, le 20 février 2014 les 3 revendications des salariés Jeannette n'ont jamais variées. Soutenus par la CGT toute entière et plus particulièrement par l'Union locale de Caen, ils ont durant cette longue année d'occupation des locaux, de productions ponctuelles, de rencontres en tout genre, défendu coûte que coûte : la sauvegarde de la marque, le maintien de la production dans le Calvados et la sauvegarde d'un maximum d'emplois.

La premier objectif a été atteint avec la création de : « SAS JEANNETTE 1850 ». Notons que cette création marque un moment historique, car sans précédent dans l'histoire sociale française.

Concernant les locaux, Normandie aménagement, en lien avec la communauté de commune de Caen, étudie des possibilités susceptibles d'être proposée au repreneur, Monsieur Viana. L'engagement des élus sur ce point sera décisif.

Dans un deuxième temps, le repreneur doit recueillir les fonds manquants (plus de 700 000 €) car les banques refusent de financer ce projet. Il se fera par un actionariat participatif sur le site « bulb.in.town ». Chacun

pourra, à partir de 300€, devenir actionnaire de la S.A.S Jeannette 1850.

Lorsque ces deux étapes décisives seront franchies, rien ne devrait faire obstacle au redémarrage de l'activité. Ce seront alors 14 salariés « ex » et futurs Jeannette qui retrouveront un emploi au mois de Septembre 2015.

Quoi qu'il en soit, 344 jours d'occupation, 24 heures sur 24, avec 21 personnes seulement constituent déjà une prouesse qui mérite le respect.



Macron : c'est NON, tous dans la rue le 9 avril

La loi dite loi Macron, « Pour la croissance et l'activité », dont le projet a été imposé au Parlement via l'article 49/3 est censé casser « les rigidités » qui bloqueraient l'économie française. En droite ligne de l'offensive patronale débutée au passage des 35h à la fin des années 90, les dispositions de la loi ont un fil directeur : « ce qui est bon pour le patronat est bon pour l'économie », quelles qu'en soient les conséquences pour les salariés. Cette loi est le complément du pacte de responsabilité dont les prétendues contreparties attendues par certains autres syndicats ne sont jamais venues. Le couple Hollande-Gattaz est à la manœuvre.

Au delà, cela participe d'une tendance générale dans l'Union européenne au moins-disant social. Le but avoué : la stagnation, voire la baisse, des salaires et des pensions, les coupes massives dans les dépenses publiques qui pèsent sur la demande globale et donc sur l'activité des entreprises. Ces dernières préfèrent verser de confortables dividendes à leurs actionnaires plutôt qu'investir.

Avec l'extension du travail du dimanche, de surcroît **sans obligation légale de majoration salariale**, et avec le maquillage outrancier du travail de nuit en travail de soirée jusque minuit !, les conditions de travail des salariés, mais aussi des élèves en formation via les stages sont attaquées. Une fois de plus les premières victimes en seront les femmes et les jeunes non qualifiés.

Avec la réforme du tribunal des prud'hommes qui renvoie de plus en plus d'affaires devant des juges professionnels, ce sont les droits des salariés qui sont remis en cause. Avec la dépenalisation du délit d'entrave, les employeurs sont protégés, non plus les salariés.

Et désormais, si le tribunal administratif annule un plan social en raison d'insuffisance de motivation, les licenciements ne seront plus invalidés et les salariés ne seront plus indemnisés.

Par ailleurs, ce projet relance le processus de privatisation, notamment d'un certain nombre d'aéroports et fragilise le statut des locataires au profit des spéculateurs.

Il va permettre aux hôpitaux publics de créer des

filiales à l'étranger, c'est-à-dire à se comporter comme des entreprises privées. Alors que le service public hospitalier est malade, entre autres, d'un manque de ressources, une partie de ces dernières pourront être utilisées à des fins d'opérations financières ou commerciales à l'étranger, et dans le même temps, Marisol Touraine annonce 22000 suppression de postes dans la Fonction publique hospitalière.

La déréglementation du transport par bus va en fait aggraver les inégalités d'accès, instituant un transport pour les pauvres. Elle aura pour effet d'augmenter les émissions de gaz à effet de serre.

L'hypocrisie est ici de mise. Alors que le président de la République prend des postures d'écologiste, et alors que la France va accueillir en décembre 2015 la Conférence mondiale sur le climat, le gouvernement propose une mesure qui va à l'encontre de tout bon sens en favorisant le transport privé par route au détriment du transport public dont le rail. Une autre solution serait de développer le transport par rail en faisant jouer à la SNCF son rôle de service public.

Ce projet de loi est guidé par une logique de déréglementation généralisée qui n'a comme objectif que le maintien des profits aux dépens des salaires, des pensions, seuls moyens de vivre pour la majorité de la population et au détriment de la protection sociale. Plus d'égalité, plus de fraternité, c'est ce que nous voulons, c'est le contraire de la loi Macron.

L'indispensable mobilisation sociale des salariés et des citoyens doit prendre de l'ampleur.

CETTE LOI NE DOIT PAS ETRE VOTÉE, COMME LE CPE EN SON TEMPS, ELLE DOIT ETRE RETIRÉE ! TOUS DANS L'ACTION LE 9 AVRIL.



SITUATION ADMINISTRATIVE

Activité Congé formation congé maternité Disponibilité congé parental autre

Affectation au titre de l'année 2014/2015 définitive

En établissement ou TZR

Nom et code de l'établissement

Affectation au titre de l'année 2014/2015 provisoire

Stagiaire ATP en établissement ATP en ZR stagiaire IUFM

Corps : Agrégé Certifié PEPS PLP CPE

Echelon au 31/08/14 ou échelon de reclassement

Dans quel cadre faites vous votre demande ?

Convenance personnelle Rapprochement de conjoint Vœu Préférentiel

APU, Garde conjointe ou alternée Personnel handicapé Réintégration

Mutation simultanée Poste à Exigence Particulière

Avez-vous déposé un dossier au titre du handicap ? Oui Non

En cas de rapprochement de conjoint : nombre d'années de séparation

Attention :

Dans le cadre du mouvement, votre dossier sera examiné par la Commission Paritaire Académique chargée de vérifier la conformité de vos vœux et de vos barèmes.

Pour toute réclamation concernant votre barème, vous devez donc vous adresser au Rectorat par écrit et prendre contact avec les élus paritaires de l'URSEN CGT pour qu'ils puissent défendre votre dossier.

Bulletin d'adhésion



C'est moi, c'est nous

Nom Prénom.....

Etablissement..... Corps.....

Adresse personnelle.....

Tél. E-mail.....

Je souhaite me syndiquer

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'URSEN-CGT : Christophe LAJOIE
3 Allée du Bois 14740 Saint-Manvieu-Norrey Email : sden14cgt-elucapa@orange.fr

IMP : Quand les indemnités remplacent les décharges



Les modifications statutaires des enseignants du second degré entrent en vigueur à la rentrée prochaine. Les Indemnités pour Missions Particulières (IMP) en constituent un des changements important. Il s'agit de regrouper sous une même appellation l'ensemble des missions exercées hors enseignement.

Une partie des IMP a déjà été intégrée aux dotations allouées fin Janvier, celles correspondant aux heures statutaires : la maintenance du réseau informatique, la coordination EPS et dans les collèges, le laboratoire de sciences et de technologie. Pour l'ensemble de ces missions, les taux de la rentrée 2014 ont été reconduits pour 2015. Cependant, leur rémunération diminue. En effet, le taux de base (IIMP) est de 1250€ et il est inférieur à une HSA certifié classe normale (1291€). D'autre part, le temps consacré au cabinet d'histoire et aux laboratoires de sciences au lycée sortent du cadre statutaire et ne sont plus rémunérés par cette enveloppe.

Mais un premier effet délétère a pu être évité : les collègues qui bénéficiaient jusque-là d'une décharge de service au titre de la maintenance réseau, se voyaient contraints d'exercer cette maintenance en plus de leur service. Leur mobilisation relayée par la plupart des organisations syndicales aura permis un maintien de l'existant. Le Rectorat l'a réaffirmé à l'occasion de la journée d'action initiée par la FSU et la CGT Educ'action du 03 février. Il faudra cependant dans les établissements veiller à ce que cet engagement soit respecté et que ce ne soit pas au détriment d'autres enseignements.

Les missions de coordonnateur de discipline, de cycle d'enseignement et de niveau d'enseignement, de référent culture, de référent pour les ressources et usages pédagogiques numériques, de référent décrochage scolaire, de coordonnateur des acti-

vités physiques et sportives, tutorat constituent l'autre partie des missions ouvrant droit à indemnisation. La liste n'est pas exhaustive. Une enveloppe globale sera attribuée à chaque établissement dans les semaines à venir dès que les décrets seront parus. Ceux-ci doivent apporter un cadrage national sur le contenu des missions et leur rémunération. Dans les établissements, le périmètre des missions sera discuté en conseil pédagogique puis en CA sur proposition du chef dans la limite de l'enveloppe attribuée.

Personne ne regrettera l'opacité d'attribution des HSE qui avaient cours jusque-là. D'autre part, des missions jusque-là exercées sans plus de considération qu'un titre honorifique, notamment les coordonnateurs de discipline, méritent d'être rémunérées, mais pas au détriment des moyens d'enseignements ou de missions déjà rémunérées. Rappelons que les moyens destinés aux enseignements facultatifs ont été supprimés pour la rentrée 2014 dans les LGT de plus de 600 élèves. Pour la plupart de ces établissements, cela représente une perte de plus de 25 heures sur la DHG.



D'autre part, les discussions sur le cadrage national des contenus de ces missions, notamment celles de coordination de cycle et de discipline, laissent apparaître des velléités d'encadrement assez strict de notre liberté pédagogique.

Il serait pour le moins étrange qu'une réforme qui a été présentée comme progressiste, qui rémunère enfin des

missions exercées jusque-là sur la base du bénévolat, se transforme en caporalisation bureaucratique des établissements, bureaucratie, qui plus est, payée sur les enseignements !

Mais ne soyons pas trop surpris, les précédents ne manquent pas....

Alors faisons en sorte dans nos établissements de ne pas tomber dans ce piège grossier.

Oui aux rémunérations (et pas symboliques) des missions évoquées plus haut et déjà exercées, mais pas à moyens constants !

Contactez la CGT Educ'action Caen pour la tenue d'heures d'information syndicales sur le sujet.

Mesures de rentrée dans les collèges

Dans les collèges, il faut composer avec une DHG recentrée, selon les termes officiels, sur « le seul face à face pédagogique », au détriment de nombreux dispositifs culturels et du fonctionnement des établissements.

Ainsi, les heures d'accompagnement éducatif disparaissent, et avec, dans nombre de collèges, le soutien natation, des sections sportives, des actions culturelles...

Les heures réservées aux administrateurs réseau sont, quant à elle, reléguées au-delà du service et rétribuées à présent en indemnités. Peu d'enseignants acceptent cette mission mal rémunérée et dévoreuse d'heures s'ils doivent l'accomplir après un service complet devant une classe. De nombreux établissements seront donc privés d'administrateur réseau à la rentrée 2015.

De même, il est à craindre que des enseignants renoncent à certaines missions culturelles qui ne sont plus intégrées dans les services, comme par exemple le dispositif Chorège conduit essentiellement par les professeurs d'éducation musicale.

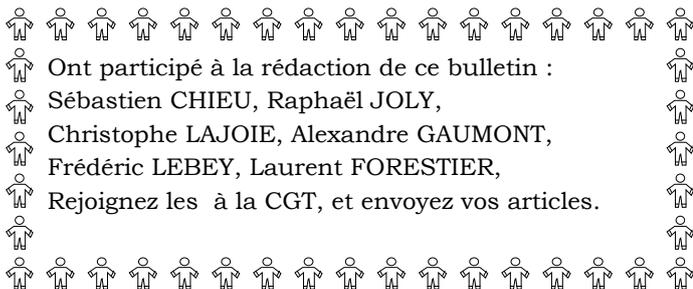
La politique de rigueur menée aveuglément par le gouvernement a conduit de nombreux collèges à voir fondre leurs fonds de réserve et de roulement.

En ne finançant pas l'achat des manuels scolaires, en fermant la ligne de crédits pour les droits de reprographie et l'achat des carnets de correspondance, l'État laisse les établissements scolaires se débrouiller seuls. L'inégalité entre certains collèges, bien dotés en logements et d'autres dépourvus de cette ressource, est d'autant plus navrante que le Conseil Général, qui pourrait rétablir l'équité, doit lui-même composer avec un budget réduit.

Cette année encore, et davantage que l'année précédente, la faiblesse des DHG, qui s'appuient toujours sur des estimations basses des effectifs, oblige les équipes enseignantes à faire des choix qui sont sources de conflits. La logique imposée est binaire : ou les collèges doivent opter pour des classes chargées (28 élèves au minimum) afin de maintenir les options existantes comme le latin, la DP 3, les classes bilingues, ou ils doivent renoncer partiellement ou totalement à celles-ci pour préserver des effectifs de classe à 25 élèves.

Les rencontres avec le DASEN lors des échanges à propos des Contrats d'objectifs des établissements ne laissent guère de doute à ce sujet : les options comme le latin, jugées « non rentables », sont condamnées, tout comme les voyages linguistiques, trop « discriminants » pour les familles et trop chers pour les établissements, tout comme la DP 3 dont l'enseignement, de toute façon, sera intégré aux nouveaux programmes, etc...

Le « face à face pédagogique » est une notion décidément bien subjective pour l'institution. Et ce Credo se voit opposer un sérieux démenti, à peu près dans tous les collèges, quand il s'agit de faire se rencontrer des élèves qui en ont besoin avec un CPE dont la mission est aussi pédagogique. Les collèges en effet souffrent d'un manque de CPE auquel le Rectorat n'apporte aucune solution. Le cas du collège des Douits à Falaise est connu : un seul CPE titulaire pour 820 élèves.



Ont participé à la rédaction de ce bulletin :
Sébastien CHIEU, Raphaël JOLY,
Christophe LAJOIE, Alexandre GAUMONT,
Frédéric LEBEY, Laurent FORESTIER,
Rejoignez les à la CGT, et envoyez vos articles.



RV sur notre Blog :

<http://www.cgteduc-caen.fr/>

Je souhaite : me syndiquer et prendre contact

Nom.....Prénom.....

Adresse personnelle.....

Code postal.....Commune.....

Grade ou corps.....Discipline.....

Etablissement.....

Code postal.....Commune.....

Tél.....Mail.....

A remettre à un militant CGT, à renvoyer à ursencaen@orange.fr, ou

CGT Educ'Action Caen, 3 allée du Bois, 14740 Saint-Manvieu-Norrey

